



Commune de Pont-en-Ogoz – Infos du Conseil communal

Séance d'information Aménagement des rives du lac

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont invité(e)s à une séance d'information le

jeudi 13 février 2025, à 19h30

à la Halle polyvalente, Avry-devant-Pont

Il est prévu de récapituler les différentes étapes réalisées dans ce dossier depuis la mise sur pied de deux ateliers participatifs en juin et octobre 2022. Les avant-projets des sociétés villageoises actives au bord du lac seront brièvement présentés, de même que les avant-projets portés par la Commune.

Pour rappel, le Canton recommande à la Commune de prévoir dans son plan d'aménagement des zones (PAZ), des zones spéciales au sens de l'art. 18 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pour l'aménagement des rives du lac. Avant de se déterminer plus en avant sur les procédures à suivre (nécessité de plans d'aménagement de détail, nécessité d'études d'impact, délimitation des zones spéciales, etc.), le Canton demande à la Commune de déposer un dossier explicatif comprenant l'ensemble des constructions et aménagements prévus aux rives du lac.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre intérêt pour cette séance.

Le Conseil communal et la Commission d'urbanisme et d'énergie

